



MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Ville de Percé que lors de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2019, le conseil municipal a apporté la modification suivante au calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2019 :

- la séance qui devait avoir lieu le mardi 5 mars, à 19 h, est reportée au mardi 12 mars, à 19 h.

Donné à Percé, le 27 février 2019.

**Gemma Vibert,
Greffière**